



**COMPOSITION DES JURYS
UFR Sciences humaines
Année universitaire 2017-2018**

Le Président de l'Université de Bourgogne

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;
VU l'arrêté du 25 avril 2002 relatif au diplôme national de Master ;
VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne à délivrer des diplômes nationaux ;
VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les directeurs des composantes ;
VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne le 25 septembre 2017 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury du **Master 1 Musicologie de la création et de la performance (recherche)** est ainsi constitué pour l'année universitaire 2017-2018 :

Président(e) : Philippe LALITTE
Membres :

Philippe GONIN
Max NOUBEL
Emmanuel BIGAND

Article 2 :

Le présent arrêté est publié par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences humaines.

Fait à DIJON, le 22/11/2017.

Le Directeur de l'UFR Sciences humaines

Philippe SALVADORI